Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAÔNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°70-2020-093

PUBLIÉ LE 20 MAI 2020

Sommaire

DDT de Haute-Saône

70-2020-04-28-011 - Arrêté Préfectoral n° 108 du 28 avril 2020 portant approbation du document cadre sur les orientations en matière d'attribution de logements locatifs sociaux de la Communauté d'Agglomération de Vesoul pour la période 2020-2025. (2 pages) Page 3

DDT de Haute-Saône

70-2020-04-28-011

Arrêté Préfectoral n° 108 du 28 avril 2020 portant approbation du document cadre sur les orientations en matière d'attribution de logements locatifs sociaux de la Communauté d'Agglomération de Vesoul pour la période 2020-2025.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA HAUTE-SAÔNE

Direction départementale
des territoires

Service Urbanisme, Habitat
et Constructions

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 108 du 28 avril 2020

portant approbation du document cadre sur les orientations en matière d'attribution de logements locatifs sociaux de la Communauté d'Agglomération de Vesoul pour la période 2020-2025

LA PRÉFÈTE DE LA HAUTE-SAÔNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment son article L.441-1-5 ;

VU le décret du 07 novembre 2019 portant nomination de la préfète de la Haute-Saône, Madame Fabienne BALUSSOU ;

VU l'arrêté conjoint du 13 décembre 2017 instituant la Conférence Intercommunale du Logement de la Communauté d'Agglomération de Vesoul ;

VU le procès-verbal de la réunion de la Conférence Intercommunale du Logement du 4 décembre 2019 adoptant le document cadre ;

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Vesoul du 16 janvier 2020 approuvant le document cadre de la Conférence Intercommunale du Logement ;

VU le courrier du président de la Communauté d'Agglomération de Vesoul du 6 mars 2020 sollicitant l'approbation du document cadre formalisant les orientations de la Conférence Intercommunale du Logement ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Saône ;

ARRÊTE

Article 1 :
Le document cadre sur les orientations en matière d'attribution de logements locatifs sociaux de la Communauté d'Agglomération de Vesoul pour la période 2020-2025 est approuvé.
Il est annexé au présent arrêté.

Article 2 :
La mise en œuvre des orientations approuvées par la Communauté d'Agglomération de Vesoul et par le représentant de l'Etat dans le département fait l'objet d'une convention intercommunale d'attribution.

Article 3 :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr

Article 4 :
Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Saône et le directeur départemental des territoires de la Haute-Saône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Saône.

Fait à Vesoul, le 28 AVR. 2020

La Préfète,

Fabienne BALUSSOU